



Département des Pyrénées-Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DE LA MAIRE

2026 / 47

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
OBJET : MARCHÉ D'ETUDES DE MOBILITÉ ET PLAN DE CIRCULATION

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 8 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU les articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de mettre à jour son plan de circulation au regard des nouveaux enjeux liés à la mobilité, et de lancer une étude pour définir la future stratégie des circulations urbaines,

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne,

CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises,

CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 06/10/2025 et la remise des offres fixée au 28/10/2025 à 12h,

ARTICLE 1 : DÉCIDE que le marché d'études de mobilité et plan de circulation est attribué à l'entreprise IMMERGIS, pour un montant de 21 120.00 € HT

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'entreprise IMMERGIS
- Service Techniques
- Service Finances

PUBLIÉ LE : 09/09/2026

Fait à Oloron Ste-Marie, le 7 septembre 2026



LA MAIRE,

Marie Lyse BISTUE

